

(Signé) GEORGE PREVOST.

**G**EOURGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi:—A nos Bien-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de Notre Province du Bas-Canada, et à nos Fidèles et Bien-aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de notre dite Province, appelés et élus dans notre présent Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos Bien-aimés Sujets que ces Présentes peuvent concerner, SALUT: Vû que nous avons jugé convenable, par et avec l'avis de Notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas-Canada, de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province qui est maintenant prorogé à Jeudi le Septième jour d'Avril prochain.— Nous avons, à ces fins, émané la présente Notre Proclamation Royale et avons en conséquence dissout par icelle, le dit Parlement Provincial, et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont exempts de s'assembler, Jeudi le Septième jour d'Avril prochain. Désirant et étant résolu d'assembler, aussitôt que possible, notre Peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis en Parlement Provincial, Nous faisons savoir par les Présentes notre plaisir et volonté Royale afin d'Assembler un nouveau Parlement Provincial: et nous déclarons de plus par les Présentes, que par et avec l'avis de notre dit Conseil Exécutif, nous avons donné ordre aujourd'hui d'émaner nos Writs en bonne forme, afin d'assembler un nouveau Parlement Provincial dans notre dite Province, lesquels Writs feront certifiés de Vendredi le Vingt-cinquième jour du présent mois de Mars, et feront retournables Vendredi le Treizième jour de Mai prochain, pour tous endroits, excepté pour le Comté de *Gaspé*, et pour le Comté de *Gaspé*, Mardi le Vingt-huitième jour de Juin prochain. En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Bas-Canada: Témoin Nctre Fidèle et Bien-aimé SIR GEORGE PREVOST, Baronet, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. à Notre Château St. Louis, dans notre dite Province, le Vingt-deuxième jour de Mars, dans l'Année de Notre Seigneur Mil huit cent quatorze, et dans la Cinquante Quatrième Année de Notre Règne. (Signé) G. P.

(Signé) HERMAN W. RYLAND, G. C. en Ch.

Traduit par Ordre de Son Excellence,

(Signé) PH: A. DE GASPE', Séc. et T. F.